

METTRE EN OEUVRE L'INDEX DE L'EGALITE FEMMES / HOMMES DANS L'ENTREPRISE

Jeudi 27 février 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

Introduction : Genèse et évolution de l'index

Partie 1 : Quand publier l'index ? (première publication, période de référence, effectifs à prendre en compte)

Partie 2 : Quels indicateurs ? (seuils d'effectif, analyse détaillée des 5 indicateurs calculables, indicateurs incalculables)

Partie 3 : Communication et publicité des résultats

Partie 4 : Obligations de mise en conformité en cas de résultats insuffisants

Partie 5 : Procédure de sanction financière en cas de défaillance



OBJECTIFS

- S'approprier l'objet de la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018 et les règles issues du décret du 8 janvier 2019 imposant aux entreprises d'établir un « index » mesurant leur situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Expliquer les mécanismes complexes de calcul de l'index et ses indicateurs
- Communiquer et publier le résultat final dans les délais impartis
- Mettre en œuvre les mesures correctives adéquates avant la sanction financière



INTERVENANTS



My-Kim Yang-Paya
Avocate associée



Marjorie Fredin
Avocate senior référent



PUBLIC CONCERNE

- Directeur généraux
- Directeurs et responsables RH et/ou affaires sociales
- Directeurs administratifs et financiers en charge des questions sociales
- Juristes
- Contrôleurs de gestion
- Responsables « paie »
- Personnes en charge de l'élaboration du calcul de l'index et de sa présentation aux représentants du personnel



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique



PREREQUIS

Aucun